

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 février 2013 à 18 h 00

AUJOURD'HUI vingt deux février deux mille treize

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 15 février 2013, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Cécile AUDET, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Eric SEVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Patricia AUCOUTURIER à Corinne NAJIM, Danielle AUROI à Odile VIGNAL, Fatima CHENNOUF-TERRASSE à Alain LAFFONT, Cyril CINEUX à Jacques LANOIR, Roger GIRARD à Yves REVERSEAU, Danièle GUILLAUME à Françoise NOUHEN, Odile SAUGUES à Olivier BIANCHI

Excusé(e)s :

Absent(e)s : Guy BALLET

Secrétaire : Sandrine CLAVIERES

Messieurs Jérôme GODARD et Olivier BIANCHI (avec le pouvoir de Madame Odile SAUGUES) arrivent pendant le débat de la question n°2.

Monsieur Bruno SLAMA arrive pendant le débat de la question n°2 et reprend son pouvoir (donné à Monsieur Grégory BERNARD).

Madame Marie SAVRE et Messieurs Djamel IBRAHIM-OUALI et Eric SEVRE quittent la séance avant le vote de la question n°4.

Madame Cécile AUDET donne pouvoir à Madame Claudine KHATCHADOURIAN-TECER et quitte la séance avant le vote de la question n°5.

Monsieur Alain LAFFONT donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel DUCLOS et quitte la séance avant le vote de la question n°6 (fin de validité du pouvoir de Madame Fatima CHENNOUF-TERRASSE).

Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET à partir de la question n°7.

Madame Sandrine BERGEROT-RAYNAL quitte la séance avant le vote de la question n°7.

Madame Christiane JALICON donne pouvoir à Madame Anne COURTILLÉ et quitte la séance avant le vote de la question n°9.

Monsieur Louis VIRGOULAY donne pouvoir à Madame Christine DULAC-ROUGERIE et quitte la séance avant le vote de la question n°9.

Rapport N° 28

**CONSERVATOIRE CHABRIER : MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR
DE L'ÉTABLISSEMENT**

Il convient de prévoir des modifications au règlement intérieur du Conservatoire à Rayonnement Régional de façon à prendre en compte de nouvelles mesures liées à la mise en place du BEM (Brevet d'étude musicale), le Conservatoire devenant centre d'examen pour le département ainsi que de nouvelles modalités d'inscription.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'approuver les modifications en annexe.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 12 mars 2013

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint chargé de la Politique Culturelle

Olivier BIANCHI

ANNEXE

Modifications du règlement des études et du règlement intérieur

1/ Nouvel article - Evaluation de fin de 2ème cycle :

Le 2nd cycle se conclut par un diplôme intitulé « Brevet d'Etudes Musicales ». Cet examen peut constituer une fin en soi pour les élèves qui souhaitent par la suite interrompre leurs études musicales. Il peut également constituer une étape pour les élèves qui souhaitent poursuivre en 3ème cycle. Le BEM certifie le niveau des élèves dans différentes disciplines complémentaires correspondantes à autant d'unités de valeurs listées dans les documents pédagogiques référents. L'obtention de toutes les unités de valeurs est nécessaire pour que le brevet soit délivré. Pour la discipline dominante (l'instrument), l'examen est organisé au niveau départemental. Le Conservatoire est alors Centre d'examen pour le département.

V/I - Inscriptions : cursus d'enseignement traditionnel : abrogé

VII – Inscriptions : classes à horaires aménagés : abrogé

2/ Nouvel article VIII

Règles de priorité concernant les admissions des élèves au conservatoire : les admissions sont confirmées dans l'ordre suivant :

1. les élèves en cursus inscrits au conservatoire l'année précédente
2. les élèves ayant bénéficié d'un congé l'année précédente
3. les élèves sollicitant une inscription en cycle spécialisé (DEM, DET). Ces élèves se verront affecter une place temporaire qui sera confirmée ou non au moment de l'examen d'entrée.
4. à parité :
 - les élèves débutants qui sollicitent une inscription dans un cursus complet
 - les élèves venant d'autres établissements ayant passé avec succès l'examen d'entrée selon leur ordre de classement
5. les élèves sollicitant une inscription en auditeur

En cas d'égalité dans les cinq premières catégories, la priorité sera donnée à :

1. l'élève dont le tuteur légal habite à Clermont-Ferrand
2. l'élève le plus âgé

3/ Nouvel article – Choix de la discipline pour les nouveaux élèves :

Dans son dossier d'inscription, l'élève aura classé par ordre de priorité les disciplines qu'il souhaite suivre. Les dossiers seront classés dans l'ordre suivant :

1. Les anciens élèves (en activité ou de retour de congés)

2. les nouveaux élèves venant d'un autre établissement souhaitant suivre le cycle spécialisé

à parité :

- les nouveaux élèves admis lors de l'examen d'entrée dans leurs disciplines
- les élèves mineurs qui débutent un instrument dans l'ordre suivant :
 1. les nouveaux élèves les plus avancés au conservatoire en FM
 2. les classes d'éveil
 3. le plus âgé